

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Madame Laetitia SERRE et Monsieur Maurice WEISS, Conseillers départementaux du canton du CHEYLARD, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 8 février 2016 :**

Pour l'utilisation des équipements sportifs communaux mis à disposition des collégiens, les subventions sont attribuées :

- 2 719,50 € pour la commune de Saint Agrève
- 273 € pour la commune de Saint Sauveur de Montagut
- 4 445 € pour la communauté de communes Val'Eyrieux
- 280 € pour le Collège Saint Louis au Cheylard

Au titre du dispositif « Ardèche, Terre d'Eau », la communauté de communes Privas Centre Ardèche recevra une subvention de 92 500 € pour les travaux d'assainissement aux quartiers Petit Dunière, La Plaine et Le Friseau à Dunière sur Eyrieux.

Dans le cadre du contrat 2015/2017 entre le Département et le PNR des Monts d'Ardèche, une subvention totale de 6 500 € sera répartie entre la mairie de Chalencon et l'association Ecomusée des Terrasses à Saint Michel de Chabrillanoux.

Au titre de l'extension du Fonds Départemental d'Aide à l'Immobilier en faveur des activités commerciales et artisanales de première nécessité, la commune de Lachapelle sous Chanéac recevra une subvention de 20 310 €.